bpost
PB-PP | B-714
BELGIE(N)-BELGIQUE
P 307 122
BRUXELLES X

NEUTR'INFO

Trimestriel n° 317
Janvier / Février / Mars 2022

LA MUTUALITÉ NEUTRE

Avenue de Waterloo 23
6000 Charleroi
+32 (0)71 20 52 11

Rue de Chestret 4-6
4000 Liège
+32 (0)4 254 58 11

Rue des Dames Blanches 24
5000 Namur
+32 (0)81 25 07 60

lamn.be info@lamn.be mymn.be LaMutualiteNeutre

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Au pied du mur ? 2

BON À SAVOIR
Les antibiotiques 3
Mut-Permis 3

SERVICES
Les allocations familiales supplémentaires ..... 4 - 5
Vivre à domicile en toute sécurité 6

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
Les avantages et services en 2022 .. 7 - 10

NEUTRAHOSPI & DENTALIS
Neutra, l'allié de votre santé..... 11

INFOS RÉGIONALES ..... 12 - 13

MN VACANCES ..... 14 - 15

HORIZONS JEUNESSE
Nos vacances pour jeunes 16

AU PIED DU MUR ?

En ce début d'année, nous échangeons, traditionnellement, des vœux de joie, de bonheur et surtout de bonne santé ; des vœux simples et chaleureux pour agrémenter le quotidien de notre vie et que nous aussi, nous désirons partager avec vous.

Pour être heureux, disait le philosophe SENEQUE, il faut éliminer deux choses : la peur d'un mal futur et le souvenir d'un mal passé.
Un conseil à suivre, sans nul doute, mais plus facile à dire qu'à faire et plus particulièrement, en cette période de crise sanitaire qui nous affecte depuis presque deux ans et qui n'est toujours pas enrayée.

La COVID-19 a fait vaciller le monde et le diagnostic de la grippe banale est largement dépassé.
Pire, un nouveau variant « OMICRON » a fait son apparition et la quatrième vague de contamination , tant redoutée, nous a pris d'assaut à l'approche de l'hiver, après un relâchement des règles sanitaires.

Une fois de plus, notre système hospitalisation a été mis sous pression parce que, contraint à devoir gérer le risque de pénurie de lits en soins intensifs, non seulement en raison de l'affluence des patients COVID, mais aussi par manque de personnel soignant.
Avec un personnel à bout de souffle, absent pour cause de maladie, de quarantaine ou de burn-out, la capacité d'occupation des lits a été réduite dans certains hôpitaux.
Il faut savoir que la Belgique compte 1993 lits en soins intensifs, qui font de notre pays, le 3e pays européen, avec le plus de lits de soins intensifs par habitant, après l'Allemagne et l'Autriche.

Pour éviter cette saturation, les soins considérés comme n'étant pas vitaux ont été reportés.
En forçant des malades à prendre leur mal en patience, l'accès aux soins n'est plus garanti pour tous.

C'est ainsi que, suivant l'INAMI, les soins chirurgicaux essentiels accusent depuis mars 2020 plus d'un an de retard.
Il est estimé qu'une année sera nécessaire pour rattraper toutes les prestations chirurgicales essentielles et 4 à 6 ans pour les non essentielles.
Cette situation alarmante pourrait mettre en danger la vie de certains patients en semant doute et méfiance à l'égard des prestataires.
Les droits de santé constituent un droit fondamental et tout dysfonctionnement ne peut qu'engendrer des inégalités.

Notre système hospitalier est au pied du mur et doit être renforcé pour éviter tous les débordements auxquels nous avons assisté à chaque vague de contamination.
Soyons réalistes, le jour où, la pandémie du coronavirus ne sera plus qu'un mauvais souvenir, n'est pas encore arrivé.
L'éradication du COVID-19 sera longue et nous devons nous persuader que nous allons devoir « vivre avec ».
Une stratégie à long terme s'impose.

A nos responsables politiques de réagir et d'investir dans un système hospitalier qui soit capable de gérer une crise sanitaire dans les meilleures conditions qui soient.
Cela signifie qu'il convient d'augmenter le nombre de lits en soins intensifs et de disposer d'un personnel soignant suffisant et performant pour les encadrer.
Ce personnel attend depuis plusieurs années l'amélioration de son bien-être au travail et une revalorisation salariale.
Il est plus qu'urgent de redonner une nouvelle attractivité aux métiers de la santé.
Puisse notre vision de l'avenir être porteuse d'espoir en faisant preuve d'optimisme, de confiance et de prudence.

Heureuse année 2022 à tous.
Prenons soin de nous-mêmes et des autres pour pouvoir vivre en bonne santé.

« Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur. »
(Nelson MANDELA)

E. DENOEL
Président

Magazine trimestriel
COMITÉ DE RÉDACTION : M. E. DENOEL (Président), Melle C. DELOR, M. J.B. GERARDY
RÉDACTEUR EN CHEF : M. Ph. WILLEZ / MISE EN PAGE ET IMPRESSION : Snel - Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

LES ANTIBIOTIQUES

Le but de cette campagne est de réduire drastiquement la consommation globale d'antibiotiques en dehors des hôpitaux d'environ 1000 traitements par habitant par an à 400 traitements en 2025.

La BAPCOC, la Commission belge de coordination de la politique antibiotique, le SPF Santé publique et la Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mènent depuis des années déjà des campagnes de sensibilisation nationales à l'égard du grand public pour qu'il utilise les antibiotiques comme il faut et uniquement quand il le faut. Après une diminution spectaculaire dans les années qui ont suivi les premières campagnes, la consommation d'antibiotiques n'a plus diminué de manière significative depuis 2007 et atteint encore toujours un niveau inacceptable, bien plus élevé que dans nos pays voisins, à savoir les Pays-Bas, ou en Suède.

Une consommation excessive et un mauvais usage des antibiotiques font que les bactéries deviennent insensibles aux antibiotiques. Ceci constitue une sérieuse menace pour tous. Les antibiotiques sont des médicaments qui sauvent des vies et qui sont un bien rare.

Partant de ce constat, nous vous encourageons à devenir un(e) « Antibiotic Guardian » comme des dizaines de milliers d'autres citoyens, médecins, vétérinaires, étudiants ou enseignants.

« Antibiotics Guardian » est une initiative de Public Health England qui a beaucoup de succès. C'est pourquoi la BAPCOC (Commission belge de coordination de la politique antibiotique) a traduit le projet en néerlandais et en français pour atteindre l'objectif. Vous trouverez davantage d'informations sur ces campagnes de sensibilisation et sur leurs différentes composantes sur **www.usagecorrectantibiotiques.be** (Avenue de Tervueren 211 à 1150 Bruxelles - Tel. : 02 739 77 04 - Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures avec possibilité de rendez-vous).

Devenez, vous aussi, « Antibiotic Guardian »

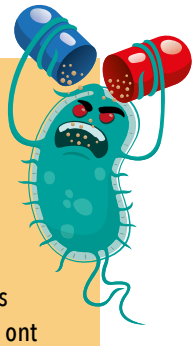

A quand remonte votre dernière infection ? Sachant que vous pouvez facilement obtenir des antibiotiques, vous n'étiez probablement pas fort inquiet/inquiète. Mais le problème aujourd'hui, c'est que les antibiotiques ne combattent plus aussi efficacement les bactéries qu'autrefois. Les bactéries sont devenues résistantes. En fait, certaines bactéries ont développé une parfaite résistance à tous les antibiotiques.

Ceci représente une des plus grandes menaces pour la population mondiale. Et le problème ne fera que s'aggraver. Ce serait comme si nous revenions aux années 30, à la période d'avant la découverte des antibiotiques. Les infections que nous considérons comme banales deviendront fatales. Des opérations complexes seront impossibles vu le risque d'infection. En fait, la médecine moderne dépend énormément des antibiotiques. Saviez-vous que le traitement anticancereux détruit le système de défense ? La plupart des patients ont besoin d'antibiotiques pour survivre. Imaginez : plus de simples opérations, plus de traitement contre le cancer !

Pour freiner l'antibiorésistance, l'usage inutile d'antibiotiques doit diminuer drastiquement.

Vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en devenant un(e) « Antibiotic Guardian » (Gardien d'un usage correct des antibiotiques). Choisissez vous-même par quelle simple promesse sur www.antibioticguardian.com/french, vous vous engagez à encourager un meilleur usage des antibiotiques et invitez d'autres personnes à faire de même.

« Antibiotic Guardian » soutient la stratégie britannique de résistance aux antimicrobiens, la Journée européenne d'information sur les antibiotiques (le 18 novembre) ainsi que la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques et bénéficie du soutien de la (BAPCOC).

Rendez-vous sur **www.antibioticguardian.com/french** !

MUT-PERMIS

Tu vas avoir 17 ans et tu envisages de passer ton permis voiture ou cyclo ? Vous souhaitez donner un nouvel élan dans votre carrière et passer le permis camion ou bus ? Vous rêvez de perfectionner votre conduite ?

La Mutualité Neutre et les auto-écoles BARA-Ipams-Starter s'associent pour vous offrir de nombreux avantages.

Permis voiture pour la formation pratique permis B :

- 20h de cours : **-5%**
- 30h de cours : **-7,5 %**

Permis voiture pour la formation théorique permis B :

- Pack théorie permis B 12h de cours : **105 €**
- Pack théorie permis B 12h de cours + livre : **122,50 €**
- Pack théorie permis B 12h de cours + livre + accès à la plateforme internet Trafic Test : **140 €**
- Pack théorie premium permis B : 12h de cours + livre + accès à la plateforme internet Trafic Test + préparation au test de perception des risques : **157,50 €**

Permis autres catégories :

- Remise de 7,5% sur les cours théoriques et pratiques

Maîtrise et éco-conduite :

- Remise de 40 € pour la voiture
- Remise de 50 € pour la moto

Comment bénéficier des avantages ?

Afin d'obtenir la réduction de votre choix, il vous suffit de présenter une attestation spécifique de La Mutualité Neutre à votre auto-école.Cette dernière peut être obtenue dans un de nos 63 points de contact ou par mail à l'adresse info@lamn.be.

Attention, la remise vous sera accordée uniquement si vous en faites la demande à votre auto-école ou centre de maîtrise cités plus haut, avant la fin de la formation.

Plus d'infos sur www.lamn.be et dans notre brochure disponible sur simple demande. Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES SUPPLÉMENTAIRES

Pour bénéficier de ce droit, la **situation médicale globale** de l'enfant est évaluée par un médecin de manière rigoureuse et selon une échelle strictement réglementée.

L'échelle d'évaluation est basée sur **3 piliers** :

- Le **pilier 1** évalue **la déficience** de l'enfant.
- Le **pilier 2** compare **la situation** de l'enfant souffrant d'une affection à celle d'un enfant « valide » du même âge.
- Le **pilier 3** se concentre sur **l'impact** de l'affection de l'enfant sur son entourage

LES ALLOCATIONS FAMILIALES SUPPLÉMENTAIRES ?

Les allocations familiales supplémentaires (AFS) sont un **supplément d'allocation** pour les enfants **souffrant d'une affection**.

Ce complément est versé **mensuellement** avec les allocations familiales par les caisses d'allocations familiales et ne modifie ou n'annule pas les autres aides acquises.

Actuellement, le SPF Sécurité Sociale (Direction Générale des Personnes Handicapées) assure la gestion de cette compétence. Pour rappel, le **transfert de la compétence** « allocations familiales » a été initié en 2016, et s'achèvera avec le transfert final des allocations familiales supplémentaires à l'AVIQ au **1er janvier 2022**.

En pratique, ce transfert s'effectue en 3 temps :

- Au **1er octobre 2021** : traitement des premières demandes et des demandes de révision.
- Au **1er janvier 2022** : prise en charge des révisions d'office dont la décision arrivera à échéance après le 30 juin 2022.
- Au **1er juillet 2022** : reprise de l'entièreté du processus ; les dossiers en cours de traitement par le SPF seront finalisés.

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT POUR LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES

Rien ne change concernant l'introduction de la demande et la réception de la décision : la famille continue de s'adresser à sa caisse d'allocation familiale. Pendant le processus d'évaluation, l'AVIQ devient l'interlocuteur privilégié des familles : courriers, mails, téléphone, etc.

EN RÉSUMÉ...

- Pour les familles qui **introduisent une demande pour la première fois :** c'est l'AVIQ qui sera leur interlocuteur et qui les informera au fur et à mesure de la procédure.
- Pour les familles qui ont **déjà bénéficié d'une décision:** la plateforme fédérale *« My handicap »* a été remplacée par une **interface wallonne** accessible uniquement **via les partenaires** (mutuelle, CPAS, handicontacts, bureaux régionaux de l'AVIQ, services d'aide précoce et services d'aide à l'intégration agrées par l'AVIQ…). Un formulaire papier est toujours disponible sur demande.

Les familles seront **informées** et **accompagnées** dans chaque étape dans leur démarche. Par ailleurs, les liens avec les partenaires ont été renforcés pour **faciliter la procédure**.

Quelles sont les ÉTAPES d'une demande d'AFS ?

La famille introduit sa demande **auprès de sa caisse d'allocations familiales (CAF).**

La **communication est lancée** entre la CAF et l'AVIQ.

L'AVIQ contacte la famille par courrier en expliquant **la suite des démarches à effectuer.**

VOLET A
La famille complète le **volet A** avec l'aide d'un partenaire.

VOLET B
La famille se rend **chez son médecin traitant** pour compléter le **volet B**

Lorsque le dossier est **complet**, une **évaluation** est réalisée sur base des éléments présents dans le dossier ou à la suite d'un rendez-vous médical.

L'AVIQ communique **les résultats de l'évaluation** à la caisse.

La **décision** est envoyée à la famille par la CAF.

Le **supplément** est payé **avec** les allocations familiales par la CAF.

Bon à savoir !

En cas de désaccord, la famille peut introduire une **demande de révision** auprès de sa CAF.

L'AVIQ, C'EST QUOI ?

L'AVIQ, c'est l'**Agence pour une Vie de Qualité**.

Elle gère les compétences de la santé, du handicap, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées et régule également les allocations familiales.

C'est à **chaque étape de la vie** que l'AVIQ peut accompagner les citoyennes et les citoyens en Wallonie.

L'objectif de chacune des politiques menées vise, en effet, **une vie de qualité** tant par l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou des citoyens en perte d'autonomie que par le soutien de l'ensemble des familles via notamment la réforme des allocations familiales.

Pour mener à bien ses missions, l'AVIQ travaille avec des **valeurs essentielles : l'efficacité, l'équité et la solidarité.**

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Une question ? L'AVIQ vous répond !

Par **mail**, via l'adresse **numerogratuit@aviq.be**

0800 16061 numéro gratuit **AVIQ**

UNE DIFFICULTÉ AVEC VOTRE DOSSIER OU VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS ?

Vous pouvez contacter le service « Médiation Familles » **de préférence par écrit**, par mail via mediationfamilles@aviq.be ou par courrier postal à l'adresse suivante :

AVIQ branche Familles
Rue de la Rivelaine, 21
6061 Charleroi

AVIQKID

Le **portail de connaissances** des allocations familiales ! Rendez-vous sur aviqkid.aviq.be

www.aviq.be
www.facebook.com/aviq.be

Un problème avec une administration ?
Le médiateur répond à vos questions !
www.le-mediateur.be

Le médiateur de la Wallonie de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vivamut

VIVRE À DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ... PENSEZ À LA TÉLÉVIGILANCE !

- **24 heures/24 et 7 jours/7**
- **Secours d'urgence et détresse à domicile**
- **Une simple pression sur le médaillon**
- **Contact direct avec un centraliste**

Vous souhaitez vivre chez vous en toute sécurité le plus longtemps possible ?

Vivamut, une organisation de votre Mutualité Neutre vous propose, outre une vaste gamme de matériel sanitaire et médical, un service complet de télévigilance.

La télévigilance est un système d'appel à l'aide qui vous permet de bénéficier, 24h/24 et 7 jours /7 d'un secours à domicile en cas d'urgence ou de détresse. Ainsi, la personne seule peut continuer à vivre chez elle en toute sécurité. Il est également possible d'associer plusieurs médaillons pour un seul appareil, notamment pour les couples.

D'une simple pression sur le médaillon, l'utilisateur envoie un appel vers la centrale d'alarme. Le centraliste peut dès lors rassurer l'appelant et s'enquérir de la gravité du problème. Il organise immédiatement l'aide adaptée en contactant un membre de sa famille ou tout autre personne préalablement renseignée à la centrale.

Le placement de l'appareil est très simple et ne prend que quelques minutes. Il est possible sur une ligne de téléphone fixe mais également sur base d'une ligne internet.

Sur simple demande auprès de nos services, nous vous enverrons les formulaires à compléter afin d'introduire la demande d'abonnement.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service Vivamut de votre région pour de plus amples informations.

Service de prêt et vente de matériel médical et sanitaire
Hainaut - 071/20 52 11 | Liège - 04/254 58 11 |
Namur & Luxembourg - 081/25 07 60 | info@lamn.be

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE 2022

€ 9,5 par mois … inchangé et incomparable !

Plus de 50 avantages, pour toute la famille et sans plafond, gratuit pour les personnes à charge

L'assurance complémentaire est **obligatoire** depuis le 1er janvier 2012 et ce pour toutes les Mutualités de Belgique (loi du 26 avril 2010 publiée au Moniteur Belge du 28 mai 2010).

Les avantages sont attribués aux bénéficiaires (titulaires et ses éventuelles personnes à charge) **en règle de cotisations** et sous certaines conditions. Ils sont accordés suivant les statuts publiés sur notre site internet.

NAISSANCE & ENFANCE

NAISSANCE ET ADOPTION

350 € par naissance d'un enfant ou lors d'une adoption.

ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉS

30 € de prime unique après 3 mois d'allaitement.
30 € pour l'achat en pharmacie de boîtes de lait pour les bébés de moins d'1 an.

LANGES POUR BÉBÉ

50 € par an dans le coût d'achat de langes jetables pour bébé jusqu'à la veille du 3e anniversaire.
100 € par an dans le coût d'achat de langes réutilisables pour bébé jusqu'à la veille du 3e anniversaire.
Ces deux interventions ne sont pas cumulables entre elles sur une même année civile.

TEST DU SOMMEIL

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (détection du risque de mort subite) chez les nourrissons.

CRÈCHE

50 € par an dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'O.N.E. des enfants de leur naissance au jour de la veille de leur 3e anniversaire.

GARDE D'ENFANTS MALADES

Présence d'une personne qualifiée à votre domicile gratuitement, pour les enfants de moins de 12 ans - 5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an.

GARDERIE D'ENFANTS

50 € par an dans les frais de garderie des enfants à partir du jour de leur 3e anniversaire jusqu'au jour de la veille de leur 6e anniversaire.

PSYCHOMOTRICITÉ

12 € par séance pour les enfants de - de 6 ans, plafond annuel de **120 €**.

LOGOPÉDIE

Sans accord du médecin-conseil : **5 €** par séance, plafond annuel de **375 €**.
Avec accord du médecin-conseil : **3 €** par séance, plafond annuel de **225 €**.

ORTHODONTIE

Jusqu'à **750 €** pour un enfant ayant un accord du médecin-conseil avant son 15e anniversaire.

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE

5 € par séance de kiné périnatale hors hospitalisation, 9 séances/an soit **45 €**.

SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS

Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18e anniversaire, sans franchise, pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes et les prestations des dentistes, kinés, infirmier(ère)s, pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an).

VACANCES POUR JEUNES

40 € par an pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire.
6 € par jour avec un plafond de 20 jours/an soit **120 €** pour les activités pendant les vacances scolaires.
Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3e anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour.

DÉPISTAGE & PRÉVENTION

CONTRACEPTION

40 € par an pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection.
120 € pour la fourniture d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois.
40 € par an pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie.

VACCINATION

35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en régions tropicales, …).

BILAN SANTE

25 € par examen, 2 maximum, en cas d'examens médicaux préventifs (cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires).

25 € par an dans les frais d'abonnement à une app médicale agréée par mHealth Belgium.

10 € par test de détection du coronavirus, max. 20 € par an.

FORMATIONS ET AIDES SOCIALES

AIDE SOCIALE

Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins **500 €** max par dossier, max **1.000 €** par an.

FORMATION PREMIERS SECOURS

Formations organisées par la Croix Rouge ou de tout autre organisme agréé par celle-ci :

- Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : **45 €**
- Secouriste : **70 €**
- « Bosses et bobos » : **35 €**
- « 3 minutes pour sauver une vie » : **25 €**
- Réanimation pédiatrique : **25 €**.

LANGUE DES SIGNES ET LPC

150 € pour les frais d'inscription à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC).

PERMIS-MUT

7,5 % de réduction sur la plupart des produits des auto-écoles BARA et STARTER.

PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE »

Prêts pour la garantie locative d'un kot d'étudiant ou pour un premier logement.
Plafond de **1.000 €** par prêt (ou deux mois de loyer maximum).

SERVICE JURIDIQUE « MUJA »

Conseils et aides pour faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé.

SERVICE SOCIAL

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie.

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

CONVALESCENCE

Intervention de **20 €** par nuitée, 7 nuits min et 28 nuits max.

DIABÈTE

50 € tous les 36 mois pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie.
10 € par boîte de tigettes, lancettes ou par patch (jusqu'à **40 €** par année civile).

DIÉTÉTIQUE

12,50 € par séance (anorexie, obésité ou surcharge pondérale), plafond annuel de 8 séances soit **100 €**.

FÉCONDATION IN VITRO

500 € dans les frais de fécondation in vitro.

GREFFE

1.000 € pour : greffe du cœur, du foie, du pancréas, du rein, de la mœlle, des poumons.

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

Remboursement pendant 3 ans de 60% du coût du traitement contre le rhume des foins, l'asthme ou les acariens, plafond annuel de **300 €**.

KINÉSITHÉRAPIE

0,65 € par séance de traitement de kiné ambulatoire pour les pathologies lourdes (liste E) ou aigues et chroniques (liste F), max 50 séances par an soit **32,5 €**.

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

100 % sur le ticket modérateur des médicaments génériques délivrés en pharmacie, plafond annuel de **100 €**.

ORTHODONTIE

Sans accord du médecin-conseil, **150 €**.

PÉDICURIE

5 € par séance, plafond annuel de 4 séances soit **20 €**.

POSTUROPODIE

50 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturopodie.

PROTHÈSES

Prothèse dentaire amovible, **50 €** tous les 4 ans.
Prothèse capillaire en cas de chimiothérapie, **50 €** tous les 24 mois.
Prothèse orthopédique, **50 €**.
Placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte, **50 €**.
Prothèse acoustique, **50 €** par an par prothèse.

PSYCHOLOGIE

15 € par séance, plafond annuel de 12 séances soit **180 €**.

SEVRAGE TABAGIQUE

30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac.

TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS

Remboursement à 100% du ticket modérateur des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes en gynécologie et ophtalmologie avec DMG ouvert, **sans franchise.**

LOISIRS, SPORTS ET VACANCES

SPORTS

40 € par an pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés-nageurs), un programme d'initiation au jogging...

SOINS À L'ÉTRANGER

En cas de séjour récréatif à l'étranger, intervention illimitée dans les frais d'hospitalisation :

- Pour tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus)
- Pour les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale.

VACANCES ASSISTANCE MUTAS

Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation.

- Envoi de médicaments
- En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)
- Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec plafond de **1.200 €**.

* Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »

VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées.

VACANCES POUR JEUNES

www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité.

VACANCES EN FAMILLE

www.mnvacances.be vous accueille dans ses 2 domaines de vacances en Belgique. Profitez de 30 % de réduction sur votre chambre en utilisant le code promo MEMBRE.

Découvrez aussi le avantages chez nos différents partenaires Center Parcs, Sunweb, Belvilla, Vacances Bleues, Villages Club du Soleil, CroisiEurope et 7Plus...

Plus d'infos, voir p. 14 et 15.

VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances.

MÉDECINES ALTERNATIVES

MÉDECINES ALTERNATIVES

10 € par consultation d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés, plafond annuel de **70 €**.

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

Intervention de 50 % sur le prix des médicaments, plafond annuel de **100 €**.

OPTIQUE

CONFORT DE LECTURE

150 € pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement).

OPÉRATION

Opération au laser/ultrasons : **125 €** par œil soit **250 €**.

VERRES, MONTURES, LENTILLES

100 € tous les 48 mois pour les montures, les verres ou lentilles de contact.

SOINS À DOMICILE

AIDES FAMILIALES À DOMICILE

1 € par heure prestée par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé, max 400 heures par année civile, plafond annuel de **400 €**.

MATÉRIEL MÉDICAL

Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels.

MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION

40 € dans le coût de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation.
75 € pour la location ou l'achat d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit antireflux pour bébé.
75 % du prix d'achat limité à **75 €** pour la location ou l'achat d'un aérosol.
75 € pour des vêtements adaptés pour des patients atteints d'un cancer.

TÉLÉVIGILANCE

Installation gratuite et location mensuelle modique (0,50 € par jour) pour un système de télé-assistance 24h/24 et 7j/7
Intervention de **9 €** par mois soit max **108 €** par an.

TRANSPORTS

AMBULANCE

Transporteur non conventionné :

- En cas de transport non urgent : forfait de **20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €**/km
  Plafond de **250 €** par jour, un seul aller et retour par jour
  Plafond annuel : **500 €**
- En cas de transport urgent (appel au 112) : forfait de **20 €**.

Transporteur conventionné :

Tarifs préférentiels : détails et liste des transporteurs sur **www.lamn.be**.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le service intervient dans les frais de déplacement en cas d'hospitalisation (avec ou sans nuitée). Il intervient également en cas de consultation, ou d'acte technique par un médecin spécialiste, à l'exclusion des médecins spécialistes en gynécologie et en pédiatrie.

Les interventions ne sont accordées que pour l'aller et le retour. Les heures d'attente ne sont jamais prises en considération et ne peuvent, en aucun cas, être assimilées au kilométrage.

L'intervention est limitée à 50 km (aller et retour) en dehors du territoire belge.

Les plafonds suivants sont d'application, par année civile et par bénéficiaire :

- **100 €** pour les soins prodigués en dehors d'un centre hospitalier
- **200 €** pour les soins prodigués en centre hospitalier.

En taxi - taxi social - VSL – TPMR, remboursement de **0,25 €** / km, forfait ville de **5 €**, plafond de **75 €** par jour.

En véhicule privé, en transport en commun et en transport UBER, remboursement de **0,12 €** / km, plafond de **35 €** par jour.

TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE

0,25 € / km, plafond annuel de **500 €**.

TRANSPORT AÉRIEN URGENT

Jusqu'à **650 €** par jour avec transport et **250 €** sans transport.

Toutes les données présentées dans ces pages le sont à titre informatif et sous réserve d'approbation de l'Office de Contrôle des Mutualités.
Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.

NEUTRA, L'ALLIÉ DE VOTRE SANTÉ

LES ASSURANCES HOSPITALISATION ET DENTAIRE DE LA MUTUALITÉ NEUTRE

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES ASSURANCES ?

Tout titulaire et personne à charge cotisant à l'assurance complémentaire de La Mutualité Neutre :

Siège de Namur :
Rue des Dames Blanches 24, 5000 Namur • **081/25 07 60**

Siège du Hainaut :
Avenue de Waterloo 23, 6000 Charleroi • **071/20 52 11**

Siège de Liège :
Rue de Chestret 4-6, 4000 Liège • **04/254 58 11**

La souscription peut intervenir à tout âge, elle prendra cours le 1er jour du mois qui suit la réception de la demande de souscription.

Pour toute offre, vous pouvez contacter votre agence de mutuelle ou consulter notre site internet. Le contrat d'assurance est conclu à vie, sauf situations de résiliation de plein droit ou volontaire.

Montants des primes annuelles par personne	Neutra +	Neutra Confort	Neutra Top
De 0 au 31 décembre des 6 ans	0,00 (*)	0,00 (*)	221,88
Du 1er janvier dès 7 ans au 31 décembre dès 25 ans	41,28	102,00	221,88
Du 1er janvier dès 26 ans au 31 décembre dès 50 ans	111,12	287,04	466,32
Du 1er janvier dès 51 ans au 31 décembre dès 60 ans	111,12	345,72	516,36
Du 1er janvier dès 61 ans au 31 décembre dès 65 ans	111,12	345,72	702,12
Du 1er janvier dès 66 ans au 31 décembre dès 70 ans	185,64	593,28	999,72
A partir du 1er janvier dès 71 ans	259,92	852,96	1318,68

La prime annuelle est toujours basée sur l'âge au 31 décembre de l'année en cours.

* cotisation gratuite pour les enfants dont un membre du ménage est déjà assuré à l'une des assurances hospitalisation Neutra avec une couverture similaire ou supérieure (sinon : 27,36 € pour Neutra + et 67,92 € pour Neutra Confort).

Montants des primes annuelles par ménage	Neutra Base	Neutra Optimum
Isolé	69,36	139,44
Avec charge de famille	97,56	181,56

Montants des primes annuelles par personne	Dentalis	Dentalis (et assuré Neutra +, confort ou top)
De 0 au 31 décembre dès 6 ans	0	0
Du 1er janvier dès 7 ans au 31 décembre des 17 ans	68,16	61,32
Du 1er janvier dès 18 ans au 31 décembre des 25 ans	95,64	86,16
Du 1er janvier dès 26 ans au 31 décembre des 45 ans	123,12	110,88
Du 1er janvier dès 46 ans au 31 décembre des 55 ans	159,84	143,76
Du 1er janvier dès 56 ans au 31 décembre des 65 ans	196,44	177,00
À partir du 1er janvier des 66 ans	233,16	209,88

neutra

De **BASE à TOP**, une couverture à la hauteur de vos attentes
DENTALIS, le partenaire de votre sourire

Retrouvez notre actualité sur notre site www.neutrassur.be et notre page Facebook **Neutra Assurances** Rejoignez-nous !
Nos adresses email sont également renouvelées : **info@neutrassur.be** • **dentalis@neutrassur.be** • **conventions@neutrassur.be**
Tél. : 04/254.54.90

LA COMMISSION FÉMININE

Chère amie, cher ami de la Commission Féminine,
toujours fidèles au poste et suivant un rite immuable, nous sommes heureuses de vous présenter nos vœux.

Nous serons heureuses de vous revoir lors de nos prochaines activités à la Polyclinique de Charleroi :

- **Le mercredi 16 février 2022** : goûter amical – présentation des activités 2022.
- **Le mercredi 23 mars 2022** : conférence santé donnée par le Docteur M.J. Bouché, gynécologue : l'incontinence urinaire, il faut en parler.

Attention, le masque est obligatoire. Veillez également à vous renseigner, au plus tard la veille de l'activité, si elle a bien lieu ou si elle est annulée en fonction des conditions sanitaires du moment.

Pour tout renseignement complémentaire : **071/20 52 11**.
Les activités sont accessibles à tous, affiliés neutres et autres.
Les conférences santé et les goûters se déroulent au 7e étage de la Polyclinique de Charleroi.

La Commission Féminine

DATES DE PAIEMENT DES INDEMNITÉS POUR L'ANNÉE 2022

Le paiement des indemnités d'assurance maladie-invalidité des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants se fera aux dates suivantes :

- 27 janvier
- 24 février
- 29 mars
- 27 avril
- 25 mai
- 28 juin
- 27 juillet
- 29 août
- 28 septembre
- 27 octobre
- 28 novembre
- 20 décembre

DATES DE PAIEMENT APA

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) est versée une fois par mois. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des paiements pour l'année 2022. Vous devez tenir compte du fait qu'il peut s'écouler jusqu'à 3 jours ouvrables entre le moment où le service APA de votre mutuelle effectue le versement et le moment où l'argent arrive effectivement sur votre compte.
En 2022, les allocations sont versées aux dates suivantes :

- 21 janvier
- 22 février
- 22 mars
- 22 avril
- 20 mai
- 22 juin
- 22 juillet
- 22 août
- 22 septembre
- 21 octobre
- 22 novembre
- 22 décembre

Si vous percevez pour la première fois une allocation, vous y avez droit à partir du 1er jour du mois qui suit votre demande. Entre le moment de votre demande et la décision de votre mutuelle, plusieurs mois peuvent s'écouler. Si vous avez droit à une allocation, celle-ci vous sera également versée pour les mois pendant lesquels votre demande a été examinée. Cette somme (les « arriérés ») vous sera alors payée en même temps que le premier versement de l'allocation, à la fin du mois qui suit la décision.

ATELIERS « PREMIERS SECOURS »

La Mutualité Neutre vous invite à participer gratuitement à un cours de secourisme à l'issue duquel vous obtiendrez un brevet.

Ce cours sera donné par un formateur de secours pour la fédération Wallonie-Bruxelles, formateur à la Croix-Rouge, secouriste ambulancier et spécialisé dans l'aide médicale urgente, agrégation des plans catastrophes et contaminants.

Planning des cours 2022 proposés à Namur, Liège et Charleroi :

Namur	**Ma. 29 mars 2022**
Rue des Dames Blanches, 24	**Ma. 14 juin 2022**
Salle polyvalente	**Ma. 22 nov. 2022**
Liège	**Ma. 15 mars 2022**
Rue de Chestret, 4 -6	**Ma. 7 juin 2022**
Salle polyvalente	**Ma. 15 nov.2022**
Charleroi	**Ma. 22 mars 2022**
Avenue de Waterloo, 19	**Ma. 31 mai 2022**
Salle polyvalente Polyclinique Neutre	**Ma. 8 nov. 2022**

Contenu du cours

Technique de la PLS (position latérale de sécurité), technique de la réanimation cardiaque de l'adulte, utilisation du défibrillateur, accidents électriques domestiques, accidents de la route, prévention et action catastrophe (terrorisme, …), gestion de crise, hémorragie, garrot, douleur thoracique, symptômes de l'AVC, crise convulsive, technique de désobstruction enfant et adulte, intoxication chimique ou CO, …

Chaque formation se déroule de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Veuillez prévoir votre lunch.

Les places étant limitées, n'attendez pas pour vous inscrire !

Participation gratuite et inscription obligatoire auprès du service communication :

- **au 071/20 52 11 ou 081/25 07 60 ou 04 254 58 11**
- **via mail à communication@lamn.be**

Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.

ATELIERS « BIEN-ÊTRE/COACHING »

La Mutualité Neutre vous invite à participer gratuitement à des ateliers bien-être/coaching.

Ces ateliers sont dispensés par Madame Delforge A-P. ; thérapeute et coach en développement personnel.

Planning des cours 2022 proposés à Namur, Liège et Charleroi :

Namur : Rue des Dames Blanches, 24 - **Salle polyvalente**

DATE	THÈME	PUBLIC CIBLE
Mardi 3 mai 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 24 mai 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors
Mardi 20 septembre 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 18 octobre 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors

Liège: Rue de Chestret, 4 -6 - **Salle polyvalente**

DATE	THÈME	PUBLIC CIBLE
Mardi 26 avril 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 17 mai 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors
Mardi 13 septembre 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 11 octobre 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors

Charleroi : Avenue de Waterloo, 19 - Salle polyvalente Polyclinique Neutre

DATE	THÈME	PUBLIC CIBLE
Mardi 19 avril 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 10 mai 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors
Mardi 6 septembre 2022	Le chemin vers l'épanouissement professionnel et personnel	Pour les affiliés en incapacité de travail ou à la recherche d'un emploi
Mardi 4 octobre 2022	Le chemin vers le bien-être, fini les idées noires	Pour les seniors

Chaque formation se déroule de 9h30 à 12h30.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les mesures en vigueur au moment de l'atelier seront appliquées.

Les places étant limitées, n'attendez pas pour vous inscrire !
Participation gratuite et inscription obligatoire auprès du service communication :
- **au 071/20 52 11 ou 081/25 07 60 ou 04 254 58 11**
- **via mail à info@lamn.be**

Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Envie d'un conseil ? D'un cadeau ? Retrouvez-nous !

- **Babydays de Charleroi :** 19 et 20 février 2022, au Palais des Sports de Charleroi : Le Dôme.
- **Babydays de Libramont :** 12 et 13 mars 2022, lieu à suivre.
- **Marathon de Namur :** 24 avril 2022.

MN Vacances

Le service 'vacances' de La Mutualité Neutre

MN VACANCES
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ

Ce début d'année nous vous réservons beaucoup de surprises dans nos domaines de vacances Mont-des-Dunes (Oostduinkerke) et Mont-des-Pins (Durbuy) !

Un weekend de Saint-Valentin inoubliable à la côte !

Du 11 au 13.02.2022
Prix forfait : 112 €

- 2x petit-déjeuner
- Dîner buffet le vendredi
- Dîner de Saint-Valentin le samedi (4 services)
- Départ tardif jusqu'à 13h

30 % de réduction sur la chambre avec le code promotionnel : **STVAL**

Découvrez notre promotion pour les vacances de Carnaval sur www.montdesdunes.be !

Nuitée à partir de 60 € par nuit, sur base d'une chambre mini budget (hors réduction membre).

MONT-DES-DUNES
MN VACANCES

Kinderlaan 47
8670 Oostduinkerke
montdesdunes.be - 058 23 40 52

Détendez-vous pendant les vacances de Carnaval en Ardennes

- Arrivée possible le 28.02 ou le 01.03
- Profitez de 3+1 nuitée gratuite !
- A réserver avant le 31.01.2022

30 % de réduction

MONT-DES-PINS
MN VACANCES

Mont des Pins 100
6941 Durbuy (Bomal-sur-Ourthe)
montdespins.be - 086 21 21 36

sur la chambre avec votre code promotionnel : PROMO3+1

Last minute ski !

Partez skier **la semaine du 03.04.2022** dans l'un des **11 établissements Villages Clubs du Soleil.** Ils s'occupent de tout, de la préparation de vos **repas** au prêt de matériel en passant par les **forfaits de ski.**

Hébergement : les Villages Clubs 3 ou 4* sont pensés pour que chacun trouve son espace et se retrouve dans des espaces communs **conviviaux.**

Restauration : ils mettent un point d'honneur à vous régaler durant votre séjour en **pension complète** !

Détente : sauna, hammam, espace tisanerie, cabines de massage, ... et **terrasse-solarium**, selon les Villages Clubs.

Clubs enfants : nous accueillons vos enfants **dès 4 mois jusqu'à 17 ans**, pour la journée ou la demi-journée.

Animation : tout au long de votre séjour, vous profitez **d'une animation conviviale et variée** !

Réservez avant le 31.01 via www.villagesclubsdusoleil.com et bénéficiez de 15 % de réduction sur votre séjour ! Code promotionnel : AVRIL15

À la recherche d'une escapade de dernière minute au soleil ?

4 % de réduction supplémentaire sur vos vacances en avion chez SUNWEB !

Réservez en ligne avant le 31.03.2022 via www.sunweb.be

Code promo : SUNWEBMNVACANCES

Sunweb

***Réservation ou questions ? MN Vacances** est joignable via info@mnvacances.be ou le numéro vacances gratuit 0800 95 180 (du lundi au vendredi de 9 à 16 h).*

2022 Vacances jeunes

Séjours de 3 à 18 ans

SPORTS D'HIVER

THÈMES	PÉRIODES	ÂGES	DESTINATIONS	PRIX NEUTRE	PRIX PLEIN	PRIX AVANTAGE
Ski Carnaval	26/02-06/03	14-18 ans	Clavière (Italie)	590 €	940 €	800 €
Surf Carnaval				600 €	970 €	830 €
Ski Pâques	02/04-09/04	10-12 ans 13-17 ans	Grimentz (Suisse)	510 €	800 €	680 €

SÉJOURS PRINTEMPS

THÈMES	PÉRIODES	ÂGES	DESTINATIONS	PRIX NEUTRE	PRIX PLEIN	PRIX AVANTAGE
Disney Parade + Disneyland Paris*	02/04-08/04	6-9 ans	Vergnies (Belgique)	240 €	510 €	440 €
Le carnet du bourlingueur + Disneyland Paris*	02/04-08/04	9-12 ans				
Oxygène + Disneyland Paris*	02/04-08/04	13-17 ans	Froidchapelle (Belgique)	270 €	590 €	510 €
Doudou part en vadrouille + Parc Mini Jones	10/04-15/04	3-5 ans	Vergnies (Belgique)	130 €	280 €	240 €
Fort Boyart + Journée FUN	10/04-15/04	6-9 ans		160 €	340 €	290 €
On n'est pas des cobayes + Journée FUN	10/04-15/04	9-12 ans				

*Séjour également ouvert en « inclusion » : plus d'infos sur notre site

Editeur responsable : Edouard DENOEL, rue de Chestret, 4 et 6 - 4000 LIÈGE

Découvrez également tous nos séjours « été » sur notre site !

www.horizons-jeunesse.be

Garantie COVID 19 :

En cas d'annulation d'un séjour, nous vous garantissons le remboursement.

Bénéficiez d'une réduction de 10% sur tous les séjours linguistiques « Intaco »

HORIZONS Jeunesse

Code parrainage :

P2022HJ1

Plus d'infos :
www.horizons-jeunesse.be •
secretariat@horizons-jeunesse.be • 081/250 767